

Chevreuse, le 27 septembre 2013

**Inspection de
L'Education nationale
Circonscription de
CHEVREUSE**

Affaire suivie par
Martine
COURGENOUIL/Martine
GABORIAU
Téléphone
01 30 23 44 71
Télécopie
01 30 47 17 73
Mél
0781976z@ac-versailles.fr

**Ecole Jean Moulin
6, rue de Dampierre
78460 CHEVREUSE**

L'Inspecteur de l'Education
nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs
Mesdames et Messieurs les Professeures
et Professeurs des Écoles
Mesdames et Messieurs les Institutrices
et Instituteurs
Mesdames et Messieurs les
Enseignantes et Enseignants spécialisés

**Objet : Note de service N°4 « Organisation des animations pédagogiques
de la circonscription de Chevreuse 2013-2014 »**

Mesdames, Messieurs,

La présente notice a pour but de préciser l'organisation mise en place cette
année scolaire 2013-2014 pour les animations pédagogiques.

Les animations pédagogiques qui vous sont proposées dans ce plan,
s'appuient sur les priorités nationales définies dans la note de rentrée scolaire
de circonscription qui reprend les éléments de la circulaire précisant « les
Orientations et la préparation de la rentrée 2013 » publiée au [bulletin officiel de
l'Education nationale n°15 du 11 avril 2013](#)

Ces priorités s'inscrivent dans un objectif de réussite de tous les élèves, avec
la préoccupation constante et encore renforcée de l'accueil et de l'écoute
attentive de chacun d'eux. Le plan de formation de 18 heures qui vous est
proposé tient compte de ces priorités et des quatre axes de progrès propres à
la circonscription (Cf. note de service n°1.)

Obligation de service des enseignants

Texte paru au [Bulletin officiel de l'Education nationale n°8 du 21 février 2013](#)
[Circulaire n°2013-019 du 4 février 2013](#)

**Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités
pédagogiques complémentaires**

Texte paru au [Bulletin officiel de l'Education nationale n°6 du 7 février 2013](#)
[Circulaire n°2013-017 du 6 février 2013](#)

I - Organisation mise en place pour l'année scolaire 2013-2014

- Module A - 9 heures : (Module obligatoire pour tous les enseignants, adapté et en lien avec la mise en œuvre de la Loi sur la Refondation de l'école et la réforme des rythmes scolaires)

L'année scolaire 2013-2014 voit la mise en œuvre de la Loi sur la refondation de l'école avec la réflexion engagée dans toutes les écoles de la circonscription sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Ce travail qui vous mobilise dans un travail partagé avec les partenaires de proximité nécessite un accompagnement, une réflexion technique et pédagogique importante pour faire que cette mutation soit réussie. Le rythme de l'enfant, le temps des apprentissages des élèves, le lien avec le temps péri-éducatif sont des sujets très importants sur lesquels vous avez ou allez engager une réflexion de fond.

Afin de vous aider dans cette tâche, les inspectrices et inspecteurs du bassin ont décidé d'accompagner aux plus près chacune des équipes des écoles dans les configurations qui seront choisies localement, (RPI, Communautés de communes, commune, écoles regroupées (maternelle, élémentaire)

Vous pouvez vous regrouper à plusieurs équipes lorsque vous partagez des éléments communs du projet d'école, une proximité géographique qui permette de considérer une identité groupe scolaire, des éléments partagés en terme de territoire (communauté de communes). Il est entendu que ce travail peut s'étendre sur l'année scolaire entière dans le cadre d'un agenda partagé avec l'équipe de circonscription, au sens large, qui vous accompagnera dans votre travail (IEN, CP, CP EPS, CP EM et AV, CP Tice, ATICE, PEMF)

Le module A, comprend 9 heures. Il vous reviendra de me faire remonter des propositions d'utilisation de ses heures avec un temps en présentiel (6h) et un temps de formation à distance (Foad)(3h).

A cette fin je vous demande de bien vouloir renseigner le document spécifique qui sera adressé séparément aux directrices et directeurs d'école par courriel lundi 30 septembre 2013 et le retourner par courriel à la circonscription pour le 18 octobre 2013 au plus tard.

Thèmes de travail possibles :

- Rythmes scolaires et temps des apprentissages : organisation pour l'élève ; impact pour le travail de l'enseignant
- Réflexion sur les horaires de l'école, évolution des contenus et des répartitions
- Les différentes chartes : Temps de l'enfant, ATSEM ;
- Chartes ou convention d'occupation des locaux»

- Module B : 9 heures au format 6 heures en présentiel et 3 heures en formation à distance. (Foad) (Module obligatoire pour tous les enseignants)

Le programme mis en place cette année est à l'attention des :

- Enseignants exerçant en maternelle ;
- Enseignants exerçant en Cycle 2 et en Cycle 3.

Certaines animations sont ouvertes aux enseignants des trois cycles et d'autres ont une spécification maternelle ou élémentaire.

Attention.

- Mention spéciale pour les animations TUIC :

Deux animations TUIC sont proposées prioritairement pour les enseignants des écoles de CCPFY (Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline des classes de CM2 à la GS).

Ecoles concernées :

- Ecole de la forêt Ponthévrard
- La Genetière à Sonchamp
- *Camescasse à St Arnoult-en-Yvelines*
- *Guhermont élémentaire à Saint-Arnoult-en-Yvelines (CM2 au CP)*
- Jeu de paume Maternelle (GS)
- Guhermont Maternelle (GS)
- Rochefort (CM2 au CP)
- Longvilliers maternelle (GS)
- Bonnelles Elementaire
- Bonnelles maternelle
- Bullion maternelle
- Bullion élémentaire
- La Celle les Bordes
- *Clairefontaine*
- Cernay-la ville élémentaire
- Cernay-la-Ville maternelle

Pour les autres écoles, des formations TUIC sont proposées par le CRDP au niveau départemental)

Elles concernent l'utilisation du TNI, des tablettes numériques, la baladodiffusion, les logiciels de montage vidéo et d'autres spécificités du numérique à l'école.

Autres animations pédagogiques :

1- **Certaines animations apparaissent incomplètes notamment au niveau des dates et des lieux.** Des informations complémentaires vous seront adressées ultérieurement.

2- **Deux animations proposées par le GTD sciences 78 sont déjà complètes.** Il s'agit des animations « Vigie nature école » et « Projet météo France ». Les enseignants concernés par ces deux animations à caractère départemental seront déjà inscrits dans la base. Ils n'ont pas à refaire d'inscription ni à faire de second vœu.

3- **Les Animations ASH proposées par l'équipe de l'ASH1 sont départementales et ne peuvent concerner qu'un nombre limité de personnes.** Par conséquent veuillez prendre note que pour notre circonscription les possibilités d'inscription sont limitées.

4- **Directrice et directeurs d'écoles :**

Deux animations sont proposées à destination exclusive des directrices et des directeurs d'école. Elles sont organisées au niveau du bassin qui regroupe les circonscriptions de Beynes, Chevreuse et Rambouillet et sont assurées par l'Inspectrice et les Inspecteurs de ces circonscriptions.

Pour chacune des animations, les directeurs sont désignés par l'Inspecteur de la circonscription*. Ce dispositif est dans sa dernière année de fonctionnement.

Formations proposées :

- Gestion de conflit
- Outils de pilotage du directeur ;

Les deux listes figurent en annexe.

5- Professeurs des écoles stagiaires (PES) :

Des instructions particulières seront adressées quant à leur complément de formation assuré en circonscription.

II- Inscriptions au plan d'animations pédagogiques

Les inscriptions aux animations pédagogiques sont à réaliser de manière individuelle par chaque enseignant sur le site de la circonscription de Chevreuse. En entrant l'adresse suivante :

<http://www.i-en-chevreuse.ac-versailles.fr/anims>

Chacun arrive directement sur la partie du site réservée à l'inscription aux animations. Une seule inscription est à réaliser, celle correspondant au module B. (6h en présentiel et 3h en Foad). Le module est obligatoire pour tous les enseignants

- Vous ferez obligatoirement, deux **vœux** par ordre de préférence, dans l'ensemble des animations qui vous sont proposées.

Un tutoriel est à votre disposition pour réaliser votre inscription sur le site de l'Inspection.

Afin de pouvoir gérer vos inscriptions et le retour aux écoles avant les congés d'octobre 2013, je vous demande de respecter la date limite pour ce dispositif qui est fixée au **lundi 7 octobre 2013**.

Cas particuliers :

- Les enseignants qui effectuent un **service à 50%**, ont 9 heures d'animation à effectuer.

- Les enseignants qui effectuent un service à **75% ou 80%**, ont 13h30 heures d'animation à effectuer. (module B et une partie du module A)

N.B : Cette année, aucune démarche d'inscription personnelle n'est à effectuer dans la base GAIA.

L'équipe de la circonscription est à votre disposition pour toute question, toute aide, dans la réalisation de cette opération d'inscription.

Je vous remercie de votre collaboration ainsi que de votre engagement quotidien au service de l'école publique.

Francis MOURGUES
IEN Chevreuse

